DOSSIER D'INSCRIPTION
EXPOSANT | PARTENAIRE



SALON DES ÉTALONS
DE SPORT

19-21 FÉVRIER 2027

PÔLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

1. PRÉSENTATION DU SALON DES ÉTALONS

Le salon des étalons de sport, organisé conjointement par le Pôle Hippique de Saint-Lô et le Stud-Book Selle Français, en partenariat avec l'ONP (Organisation Normandie Poney) et l'ASEP (Association Syndicale des Étalonniers Privés), se déroulera du 19 au 21 février 2027 au Pôle Hippique de Saint-Lô.

En 2026, près de 170 étalons ont été présentés sur les trois jours. Des étalons de saut d'obstacles parmi les plus titrés au monde, mais aussi de la jeune génétique et une quarantaine de poneys ont fait valoir leur look et leur talent pour séduire les éleveurs comme dans un véritable «défilé de mode haute couture».

Le salon des étalons de sport à Saint-Lô est désormais un rassemblement à ne pas manquer. Salon des étalons mais aussi salon professionnel de la filière, l'événement permet aux éleveurs, étalonniers, cavaliers, propriétaires et exposants de se rencontrer. Ce weekend est un lieu où l'on a le privilège de découvrir les dernières tendances en matière de génétique et d'avoir la chance de côtoyer des étalons que l'on imaginait inaccessibles.

Moment prisé par les éleveurs, il est devenu un rendez-vous incontournable de la filière équine.
Si les éleveurs apprécient ce salon, c'est «parce qu'on a vraiment l'occasion de pouvoir juger les étalons de près. Quand on ne les voit qu'en concours ou à la télé, on ne se rend pas toujours bien compte de leur modèle ou de leurs aplombs».
Le succès de ce salon ne se dément pas, avec un public qui garnit largement les tribunes. Indéniablement, il est considéré comme le plus grand Salon des Étalons de France et d'Europe.

Rendez-vous sur les terres Normandes les 19, 20 et 21 février 2027 au Pôle Hippique de Saint-Lô !

LA MANIFESTATION EN CHIFFRES



+170 étalons présentés en 3 jours



+60 exposants



+8000 visiteurs sur 3 jours



+60 000 vues streaming dans 50 pays différents



1er salon d'Europe

2. INFORMATIONS SUR L'EXPOSANT

Dossier de candidature à compléter et à retourner impérativement par courrier avant le 31 décembre 2026 à :

Pôle Hippique de Saint-Lô
Avenue du Maréchal Juin - CS 21509
50009 Saint-Lô cedex

Ou par mail à Juliette AUMONT :

juliette.aumont@polehippiquestlo.fr

INFORMATIONS

Raison sociale : .....

Nom du responsable : .....

Activité : .....

N° identifiant TVA : ..... N° Siret : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : ..... Site internet : .....

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nom : ..... Prénom : .....

Portable : .....

E-mail : .....

SECTEUR D'ACTIVITÉ REPRÉSENTÉ

Filière ☐ Équipement/Sellerie ☐ Soins/Alimentation ☐ Autre (précisez) ☐

MARQUE(S) REPRÉSENTÉE(S)

.....

3. STANDS EXPOSANTS

Chaque endroit est conçu pour attirer un maximum de passage et donner une visibilité homogène à tous les exposants. Notre objectif est de vous satisfaire en vous offrant les meilleures conditions de vente et en vous proposant un service de qualité tout au long de l'événement.

L'organisation se réserve le droit de refuser une candidature si le nombre d'exposants déjà retenus dans un même domaine d'activité est jugé suffisant, afin de garantir la diversité et l'équilibre de l'offre proposée aux visiteurs.

Nous vous remercions aussi de bien vouloir prendre en compte que **les espaces exposants situés dans le Hall sont attribués en priorité aux étalonniers**. Par ailleurs, un seul module de 9 m² pourra être attribué par entreprise pour les espaces intérieurs.

Dans chaque formule seront incluses les prestations suivantes :


Branchement électrique


Une connexion internet en wifi


Gardiennage en dehors des heures d'ouvertures

DÉSIGNATION	SUPERFICIE	PRIX UNITAIRE HT	PRIX UNITAIRE TTC	QUANTITÉ	TOTAL
Espace exposant Hall - 3 jours	9m²	1100,00€	1320,00€		
Espace exposant Hall - 3 jours	7m²	900,00€	1080,00€		
Stand étalonnier Hall - 3 jours : **sans présentation d'étalon**	9m²	1100,00€	1320,00€		
Stand étalonnier Hall - 3 jours : **avec présentation d'au moins un étalon**	9m²	800,00€	960,00€		
Espace extérieur	1m²	30,00€	36,00€		

LE VILLAGE EXTÉRIEUR

Le village extérieur sera aménagé sur le parking situé juste derrière le Hall du Pôle Hippique. Cet espace, composé de plusieurs foodtrucks ainsi que d'une tente dédiée à la restauration, constituera un pôle de convivialité et de passage incontournable pour les visiteurs.

4. VISIBILITÉ SUR L'ÉVÈNEMENT

Communiquez auprès de nos visiteurs et des professionnels avant et pendant l'évènement afin de bénéficier d'une visibilité pertinente et adaptée à votre entreprise.

Pour une communication complète et une visibilité renforcée, découvrez notre pack clé en main :

LE PACK PRESTIGE

Offrez à votre entreprise une visibilité optimale grâce à une présence renforcée sur les différents supports de communication de l'événement.

- Votre logo et votre vidéo promotionnelle diffusés sur l'écran géant
- Des publications dédiées pour valoriser votre entreprise sur nos réseaux sociaux
- Votre logo sur le tour de piste, dans la longueur des tribunes

Et pour une communication personnalisée, vous pouvez choisir parmi nos différentes options à l'unité :

- **PACK RÉSEAUX SOCIAUX**

  1 publication (Facebook et Instagram) en amont ou pendant l'évènement (selon votre choix)
  1 photo + 1 texte → Facebook : 400 caractères - Instagram : 200 caractères

- **OBSTACLE SUR LA PISTE**

  Présence de votre obstacle sur la piste pendant la Nuit des Jeunes Sires (samedi soir uniquement)
  Obstacle à nous fournir avant le 8 février 2027. Barres de 3m - minimum 5 barres et 2 chandeliers - qualité «Prestige» exigée

- **ÉCRAN GÉANT**

  Présence de votre logo ou vidéo sur l'écran géant installé lors du Salon des Étalons
  Logo : 4 fois par jour pendant 3 jours et vidéo : 60s max - 3 fois par jour pendant 3 jours

- **ENCART PUBLICITAIRE**

  Présence de votre publicité au sein du programme du Salon des Étalons de Sport
  Distribué gratuitement pendant l'évènement et consultable en ligne - Format de l'encart 100x85mm

Nous proposons également des formules sur mesure, adaptées aux besoins de votre entreprise. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

TARIFS OUTILS DE COMMUNICATION

Pour préparer au mieux la promotion de votre entreprise, merci de nous contacter rapidement en vue de préparer les supports de communication choisis.

DÉSIGNATION	PRIX HT	PRIX TTC	QUANTITÉ	TOTAL
Pack réseaux sociaux	400,00€	480,00€		
Obstacle sur la piste	800,00€	960,00€		
Vidéo écran géant	500,00€	600,00€		
Logo écran géant	300,00€	360,00€		
Encart publicitaire	300,00	360,00		
Pack Prestige	1500,00€	1800,00€		



5. MODE DE RÈGLEMENT

Nous ne pourrons pas accepter de réglement avant le 1er janvier 2027. Nous vous remercions d'attendre cette date avant d'effectuer un paiement.

Les règlements par virement bancaire seront privilégiés - merci de bien indiquer sur le virement "Salon des Étalons".
Si ce mode de paiement ne vous est pas possible, vous pourrez opter pour un règlement par chèque.

Pour les exposants non-étalonniers :

Suite à la forte demande des années précédentes, nous tenons à vous rappeler que l'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature lorsque le nombre d'exposants déjà retenus dans un même domaine d'activité est jugé suffisant ou lorsque le nombre de stands disponibles est épuisé.

Une sélection sera effectuée à la clôture des candidatures, le 31 décembre. Nous reviendrons vers vous rapidement après cette date afin de vous communiquer notre décision.

Si votre candidature est retenue, vous recevrez un mail de confirmation. Une facture vous sera transmise par voie postal dans la semaine qui suit, le règlement de cette facture sera nécessaire pour valider définitivement votre inscription.

Pour les étalonniers :

Est considéré étalonnier, toute personne, ou entreprise, vendant des cartes de saillie.

Le nombre d'espaces exposants étant limité, l'attribution des places se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers complets et de l'ancienneté.

Une facture vous sera transmise courant janvier.

Si vous souhaitez recevoir le dossier d'inscription des étalons dès sa mise en ligne, merci de nous l'indiquer ci-dessous :

☐ **Oui, je souhaite recevoir le dossier pour inscrire un(des) étalon(s)**

☐ **Non, je ne souhaite pas recevoir le dossier**

6. RÉCAPITULATIF DU DOSSIER

STAND

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL TTC (20% TVA)
Espace exposant Hall - 3 jours (9m²)		1100,00€	
Espace exposant Hall - 3 jours (7m²)		900,00€	
Stand étalonnier Hall - 3 jours : **sans présentation d'étalon** (9m²)		1100,00€	
Stand étalonnier Hall - 3 jours : **avec présentation d'au moins un étalon** (9m²)		800,00€	
Espace extérieur		30,00€	

COMMUNICATION

Pack réseaux sociaux		400,00€	
Obstacle sur la piste		800,00€	
Logo écran géant		300,00€	
Vidéo écran géant		500,00€	
Encart publicitaire		300,00	
Pack Prestige		1500,00€	

TOTAL TTC :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SALON DES ÉTALONS 2027

Article 1 - PRÉSENTATION

Le Salon des Étalons de Sport de Saint-Lô est un rendez-vous majeur de la filière équine, consacré à la présentation et à la valorisation des étalons, ainsi qu'à la rencontre entre étalonniers, éleveurs et professionnels.
Organisé par le Pôle Hippique de Saint-Lô, ci-après désigné "Comité Organisateur", avec l'implication du Stud-Book Selle Français, de l'Association Syndicale des Étalonniers Privés (ASEP) et de l'Organisation Normandie Poney (ONP), il constitue une vitrine de la génétique et du savoir-faire des professionnels de l'élevage.
Au-delà de la promotion individuelle des étalons, le Salon porte une ambition collective : valoriser le travail de sélection, promouvoir la diversité et la qualité de l'offre génétique, accompagner son renouvellement et contribuer au rayonnement de l'élevage français.
Le présent règlement vise à préserver l'esprit de cet événement, fondé sur le respect mutuel, la loyauté, la responsabilité et le bien-être animal.

Article 2 - DATES ET LIEUX

La manifestation se déroulera : du 19 au 21 février 2027 au Pôle Hippique de Saint-Lô.

Article 3 - ADMISSION DES EXPOSANTS

Seules les demandes de réservations dûment remplies seront prises en considération. Les demandes d'admission devront impérativement parvenir au Pôle Hippique de Saint-Lô avant le 31 décembre 2026 faute de quoi elles ne seront pas prises en compte par le Comité Organisateur. Le Comité Organisateur statue sur les refus ou les admissions, sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'exposant refusé ne pourra ni se prévaloir du fait qu'il a été admis aux éditions précédentes, ni réclamer une indemnité. Dans ce cas, seules les sommes versées seront remboursées. Les exposants qui vendent des services ou des marchandises au public doivent impérativement être inscrits au registre du commerce ou à la chambre des métiers. Il ne sera concédé qu'un nombre limité d'emplacement par marque. La répartition des emplacements sera établie par le Comité Organisateur en tenant compte, dans la mesure du possible, des demandes des exposants. Le Comité Organisateur pourra à tout moment, s'il le juge nécessaire, notamment en raison de l'affluence des demandes d'exposition, modifier l'importance ou la situation des stands. Si la modification porte sur la surface concédée, il y aura lieu seulement à une réduction proportionnelle au prix de la concession. Il est formellement interdit aux exposants de céder ou sous-louer, contre rémunération ou gratuitement, tout ou partie de l'emplacement attribué sans autorisation de l'organisateur. L'organisateur établit le plan des stands et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la disposition du stand qu'il se propose d'installer ainsi que, si nécessaire, de la date d'enregistrement de la demande de participation et de l'ancienneté de l'exposant.

Article 4 - RESPECT DU PROGRAMME DE SÉLECTION SELLE FRANCAIS

La participation au Salon est exclusivement réservée aux étalons bénéficiant d'une approbation pleine et entière à la reproduction en Selle Français, sans limitation ni restriction.

Le Salon s'inscrit ainsi dans le cadre de la valorisation des étalons approuvés Selle Français et du programme de sélection porté par le Stud-Book Selle Français.
À ce titre, chaque participant s'engage à :

- Respecter les objectifs et les orientations du programme de sélection Selle Français dans le cadre de sa participation à l'événement.
- Reconnaître la place de la jeune génétique et de son renouvellement parmi les orientations de sélection et de valorisation du Stud-Book.
- Ne pas utiliser les présentations officielles du Salon pour discréditer les dispositifs de sélection, d'approbation ou d'encouragement mis en œuvre par le Stud-Book.

Ces engagements ne remettent pas en cause la liberté de chaque étalonnier de définir sa propre politique commerciale, de reproduction ou de gestion de ses étalons.

Article 5 - COMMUNICATION RESPONSABLE ET RESPECT ENTRE PROFESSIONNELS

Le Salon constitue un espace de promotion professionnelle et d'échanges, dans lequel chaque participant s'engage à adopter une communication loyale, sincère et respectueuse.

Lors de ses interventions publiques, notamment à l'occasion des présentations en piste, chaque étalonnier et exposant s'engage à:

- Privilégier la présentation et la valorisation de ses étalons, en délivrant aux éleveurs des informations fiables et transparentes.
- S'abstenir de tout propos injurieux, dénigrant ou accusation infondée visant d'autres étalonniers, leurs chevaux, les organisateurs, les partenaires ou les organismes de la filière.
- Respecter les orientations et les démarches collectives de sélection et de valorisation auxquelles le Salon contribue.

Les échanges techniques et les opinions divergentes restent légitimes, dans le respect des personnes et des professionnels.
Chaque participant veille également au comportement respectueux des personnes intervenant pour le compte de sa structure.

Article 6 - RESPECT DE L'IMAGE ET DU DÉROULEMENT DU SALON

Chaque participant s'engage à contribuer, par son comportement et ses interventions, à la qualité, à la réputation et à l'esprit professionnel et convivial du Salon.
Il s'engage notamment à :

- Respecter les horaires, les modalités de passage en piste et les consignes communiquées par l'organisateur.
- Respecter les temps de parole attribués et leur finalité de présentation et de promotion des étalons.
- Adopter une attitude respectueuse envers les équipes d'organisation, les autres participants et le public.
- Se conformer au règlement général de la manifestation.

Article 7 - BIEN-ÊTRE ANIMAL ET SÉCURITÉ

Le respect du cheval et de son bien-être constitue une exigence fondamentale du Salon.

Chaque participant s'engage à :

- Présenter des chevaux dans un état de santé et de préparation compatible avec leur participation.
- Adapter les conditions de présentation à l'âge, à l'état physique et au niveau de préparation de chaque étalon.
- Respecter les dispositions sanitaires, les règles de sécurité et les consignes techniques communiquées par l'organisateur.
- Proscrire toute pratique ou tout comportement susceptible de compromettre le bien-être ou la sécurité des chevaux et des personnes.

Article 8 - RESTAURATION

La commercialisation de denrées alimentaires et de boissons est strictement interdite. Elle fait partie d'un contrat particulier. Les exposants s'engagent à mettre en place et respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'événement ou imposées par l'organisateur.

Article 9 - INSTALLATION ET DÉMONTAGE DES STANDS

L'installation des exposants devra se faire aux dates et horaires indiqués. En dehors de ces créneaux, il est impératif de contacter le Pôle Hippique de Saint-Lô afin de fixer une date et un horaire.
L'installation du stand est réalisée sous l'entière responsabilité de l'exposant en tenant compte du règlement de l'exposition. Il est expressément convenu que l'organisateur ne réceptionnera aucun colis pour le compte d'un des exposants.

Article 10 - TENUE DES STANDS

Les stands doivent rester ouverts pendant toute la durée de la manifestation. Les produits exposés font l'objet d'une description détaillée sur le bon de commande. Chaque exposant doit se conformer à l'objet de sa société.
Les exposants doivent respecter la règlementation en vigueur relative à l'affichage et l'étiquetage des prix. La tenue des stands doit demeurer impeccable tout au long de la manifestation, le nettoyage de chaque stand, s'il est à la charge de l'exposant, devant être fait chaque jour et être achevé pour l'ouverture de la Manifestation au public.

Article 11 - PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Les stands sont livrés par l'organisation avec structure et électricité 1-2 kw pour toutes les entreprises. Les exposants ne sont pas autorisés, sauf accord préalable pris avec le Comité Organisateur, à exposer en dehors des limites définies par le contrat. Les tonnelles et parasols sont formellement interdits. Les aménagements dont la hauteur est supérieure à 2,50m à partir du sol sont interdits.
L'Exposant est responsable du stand qui lui est attribué. Sauf mention contraire, le stand et les équipements mis à la disposition de l'Exposant sont réputés en bon état et devront être restitués à l'Organisateur dans cet état, propres et vides de tout déchet.
Toute détérioration sera refacturée à l'Exposant. La distribution de prospectus ainsi que la pose de banderoles ou panneaux publicitaires sont interdites sauf accord écrit de l'organisateur. Les visuels aériens gonflables ou autres sont interdits sur l'ensemble du site.

Article 12 - INSCRIPTION AU SALON DES ÉTALONS

Le dossier d'inscription n'est pris en compte que s'il est complet (dossier et règlement). L'exposant devra être à jour de ses règlements auprès du Pôle Hippique de Saint-Lô, pour être accepté au Salon des Etalons 2027.
Aucune modification des élements fournis ne sera acceptée après réception du dossier.

Article 13 - PAIEMENT

Les demandes de participations incomplètes ou non signées ne seront pas considérées. Le règlement sera à régler dès réception de la facture. Le montant de la concession est dû dès la signature ou la validation électronique et suivant les modalités énoncées sur le dossier de participation.

Article 14 - HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Les stands doivent rester ouverts pendant les heures d'ouverture de la manifestation aux visiteurs. Il est interdit de laisser les marchandises exposées recouvertes pendant les heures d'ouverture.

Article 15 - ASSURANCE

La responsabilité civile de l'exposant est engagée à l'égard des tiers pour tous dommages corporels et/ou matériels et/ou immatériels consécutifs à son activité et à celle de ses préposés. L'exposant renonce à tous recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur, le propriétaire du site de l'exploitation et leurs assureurs, pour tous dommage corporels, matériels et immatériels ou vols dont il pourrait être victime ainsi que des préposés.

Article 16 - ANNULATION DU CONTRAT

Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé réception auprès de l'organisateur.

16.1 Annulation du fait de l'Exposant

En cas d'annulation totale ou partielle des prestations commandées, du fait de l'Exposant, pour quelque raison que ce soit, ce dernier sera tenu de la notifier par écrit à l'Organisateur et de lui verser une indemnité calculée de façon suivante :
- annulation réceptionnée avant le 29/01/2027 : 50% du montant total TTC figurant sur le bon de commande du dossier d'inscription
- annulation réceptionnée après le 29/01/2027 : 100% du montant total TTC figurant sur le bon de commande du dossier d'inscription

16.2 Annulation ou report de l'événement pour cas de force majeure

En cas d'annulation ou de report de l'événement décidé par l'Organisateur, à la suite de la survenance d'un cas de force majeure, l'Organisateur en avisera sans délai les Exposants, qui ne pourront faire parvenir à l'Organisateur aucune réclamation ou demande de dommages-intérêts du fait de cette annulation ou ce report. L'Organisateur restituera alors sans délai aux Exposants, les sommes versées au titre du Bon de commande.

Article 17 - DONNÉES PERSONNELLES

L'Organisateur, en qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel de l'Exposant communiquées avec le dossier d'inscription. Ces informations et données sont traitées afin de permettre à l'Organisateur d'organiser l'événement, de respecter ses obligations légales et réglementaires mais également d'améliorer et de personnaliser ses services. Les données de l'Exposant pourront également être traitées, sur autorisation de sa part qu'il pourra retirer à tout moment, pour lui adresser, par tous canaux, les propositions commerciales et actualités de l'Organisateur et/ou de ses partenaires. Seules les équipes internes de l'Organisateur ainsi que les prestataires en lien avec l'organisation de l'événement, que l'Organisateur aura habilités, auront accès aux données à caractère personnel de l'Exposant. Les données à caractère personnel nécessaires à l'inscription et à la tenue de l'événement sont celles demandées dans le Bon de Commande. Sans ces données, l'Organisateur ne sera pas en mesure de traiter les demandes de l'Exposant.

Article 18 - RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE

Il est interdit de fumer dans l'enceinte générale du Hall du Pôle Hippique de Saint-Lô. Le fait de fumer dans un lieu à usage collectif en dehors de l'emplacement réservé à cet effet est puni de l'amende pouvant aller jusqu'à 450€. Le fait de vapoter dans un lieu à usage collectif est puni de l'amende pouvant aller jusqu'à 150€. L'accès des animaux, notamment des chiens est interdit dans le Hall du Pôle Hippique de Saint-Lô, à l'exception des chiens guides de personnes malvoyantes. L'organisateur se réserve le droit d'expulser les animaux dont la présence n'est pas admise dans l'enceinte de la manifestation.

Article 19 - DROIT À L'IMAGE

L'Exposant autorise expressément l'Organisateur et/ou tout tiers désigné par lui, à titre gracieux, à :
> réaliser des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe, les produits exposés, sa marque, dénomination sociale et logo et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger à compter de la signature du Bon de Commande ;
> citer et reproduire sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger à compter de la signature du Bon de Commande. Si l'Exposant souhaite que certains membres de son équipe ne figurent pas sur les films et/ ou photographies et/ou le support internet utilisés pour la promotion de l'événement, il devra en aviser préalablement par écrit l'Organisateur, avant l'ouverture de l'événement.
Des photographies seront prises pendant l'événement. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par l'Exposant sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion sur support papier ou Internet. L'Exposant qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logos, marques, modèles) figurent sur les photographies utilisées pour la promotion de l'événement doit en aviser l'Organisateur par écrit avant le début de l'événement.

Article 20 - APPLICATION DU RÈGLEMENT

En signant ce reglèment intérieur, les exposants et étalonniers s'engagent à accepter les prescriptions du présent règlement ainsi que toute disposition nouvelle que le Comité Organisateur pourrait être amené à prendre dans l'intérêt de la manifestation.
Tout manquement constaté aux engagements de ce règlement pourra faire l'objet d'un avertissement écrit adressé par l'Organisateur à l'étalonnier ou exposant concerné.
En cas de manquement grave ou répété, l'Organisateur se réserve le droit de refuser une demande de participation à une édition ultérieure du Salon, dans les conditions prévues par le règlement général de la manifestation.
Le Comité Organisateur se réserve le droit de réclamer par la voie légale une indemnité au titre de réparation des dommages subis.
En cas de contestation, les tribunaux du siège du Comité Organisateur sont les seuls compétents.

La signature du présent document vaut engagement de l'ensemble des prestations sélectionnées.

Je soussigné(e) ..... , agissant en qualité de ..... certifie l'exactitude des renseignements fournis, et déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, en accepter les dispositions et m'engage à les respecter, ainsi qu'à les faire respecter par les personnes intervenant pour le compte de ma structure dans le cadre du Salon des Étalons de Sport de Saint-Lô.

Fait à :..... Le : .....

Signature et cachet de la structure :
Précédes de la mention "Lu et approuvé"

SALON DES ÉTALONS DE SPORT
19 AU 21 FÉVRIER 2027

POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

Informations et contact

Pôle Hippique de Saint-Lô
Avenue du Maréchal Juin - CS21509
50009 Saint-Lô cedex

Juliette AUMONT
Tél : 06 75 27 39 83
Email : juliette.aumont@polehippiquestlo.fr

www.polehippiquestlo.fr